

FONDATION UNIVERSITÉ DE LILLE

Soutien aux projets

RECOMMANDATIONS et CRITERES D'ELIGIBILITE À DESTINATION DES PORTEURS DE PROJET

Conformément aux missions du service public de l'enseignement supérieur, la Fondation de l'Université de Lille réalise des actions d'intérêt général : **elle contribue à relever les défis sociaux et sociétaux de notre territoire.** Elle assure ainsi le financement de projets phares pour l'Université et développe sa collecte de fonds via du mécénat pour atteindre ses objectifs, dans le respect des règles éthiques et juridiques. Elle a notamment pour objet de soutenir les excellences scientifiques et pédagogiques ainsi que les actions d'entraide et de solidarité étudiante.

Le projet soumis à un soutien financier doit répondre aux enjeux, corrélés aux missions de la Fondation :

- Coordonner, financer, accompagner et promouvoir des projets d'excellence en matière de recherche, de formation et d'innovation ;
- Contribuer au positionnement de l'Université de Lille au meilleur positionnement international ;
- Favoriser la diffusion et la valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation.

La Fondation est sensible à ce que le projet véhicule les valeurs de l'Université de Lille et le rôle social et humaniste de l'Université dans la société.

Ainsi, la Fondation sera attentive à l'impact des projets sur le monde socio-professionnel : soit par les résultats concrets directs qu'il produit, soit par l'effet qu'il produit en termes de valorisation de l'Université de Lille. Par conséquent, les résultats attendus du projet doivent être clairement identifiés et évalués.

En résumé :

- La Fondation vient au soutien de l'ambition d'excellence de l'Université de Lille et de son rayonnement ;
 - Le soutien de la Fondation a pour principale action de faire effet levier et son action doit avoir un effet durable ;
 - La Fondation apporte son soutien à toutes les disciplines de l'Université de Lille ;
 - La Fondation soutient le transfert de la recherche vers l'économie par la prise de participations au capital de start-up issues de travaux de recherche de l'Université de Lille.
-
- Un même projet ne peut en principe faire l'objet de financements successifs, les fonds disponibles, qui restent limités, doivent être consacrés prioritairement aux nouvelles initiatives présentées par les porteurs ;
 - La Fondation n'a pas vocation à jouer un tel rôle de prêteur, sauf à ce qu'une situation d'urgence le justifie et, dans ce cas exceptionnel, sur une très courte durée ;
 - La Fondation contribue au financement de projets mais pas directement à la rémunération de post-doc, ou d'autres postes de salaires.

CONTACTER LA FONDATION POUR UN PROJET
projet.fondation@univ-lille.fr

Cédric CARAVETTA, responsable mécénat et fundraising
cedric.caravetta@univ-lille.fr
06 34 24 81 01

Vanessa ROBERT, responsable administrative et financière
vanessa.robert@univ-lille.fr
03 62 26 92 81

Fondation régie par l'article L. 719-13 du Code de l'Éducation, créée par arrêté du Recteur de l'Académie de Lille le 17 novembre 2014, publié au BO ESR du 18/12/2014, immatriculée à l'INSEE au répertoire SIRENE sous le numéro 821 768 538